



Rapport d'analyse de l'offre initiale septembre 23

La Roche-sur-Yon Agglomération



**Procédure de concession du service
public de gestion et d'exploitation de
la Recyclerie Cœur Vendée**

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le



ID : 085-200072882-20231120-2023D134-DE

1.	Introduction	4
1.1.	Contexte de la procédure	4
1.2.	Principales caractéristiques du projet de contrat	5
1.2.1.	Périmètres d'exécution	5
1.2.2.	Obligations du futur concessionnaire	5
1.3.	Rappel des pièces demandées pour le dossier « offre »	5
1.4.	Critères et méthode de jugement	6
2.	Analyse de la conformité des offres	8
2.1.	ANALYSE Critère n° 1 - La performance des services proposés	9
2.2.	ANALYSE Critère n° 2 : L'intérêt de l'offre sur le plan financier et sa cohérence sur la durée totale du contrat	17
2.3.	ANALYSE Critère n° 3 : La performance en matière d'insertion professionnelle	21
2.3.1.	Prestations liées à l'insertion professionnelle	21
2.4.	SYNTHESE GENERALE DE L'ANALYSE DE L'OFFRE	22
2.4.1.	Synthèse	22
2.4.2.	Appréciations par sous-critères	35

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte de la procédure

Les trois EPCI, la Communauté de Communes Vie et Boulogne (CCVB), la Communauté de Communes du Pays des Achards (CCPA) et La Roche-sur-Yon agglomération (LRSYA) se sont constitués en Groupement d'Autorités Concédantes (GAC) Cœur Vendée, dont la Roche-sur-Yon Agglomération est le coordonnateur, dans le but de collaborer dans le cadre du futur contrat encadrant la gestion et l'exploitation du service de Recyclerie Cœur Vendée.

Par délibération en date du 14 avril 2023, 26 avril 2023 et 2 mai 2023, les organes délibérants respectifs de la CCVB, la CCPA et LRSYA, ont approuvé le principe de la gestion et l'exploitation de la Recyclerie dans le cadre d'un contrat de concession de service public, pour le périmètre **de la Recyclerie Cœur Vendée**.

La **durée du contrat a été fixée à 5 ans** à compter de la date d'effet, fixée au 1^{er} janvier 2024 (ou de la notification du contrat si ultérieure).

A la suite de la publication d'un avis d'appel public à la concurrence le 19 juin 2023 au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) et au Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP), puis du dossier de consultation des entreprises (DCE) le 21 juin 2023 sur le profil d'acheteur de La Roche-sur-Yon Agglomération, les opérateurs étaient invités à remettre candidatures et offres le 21 août 2023 avant 12h30, dans le cadre d'une consultation « ouverte ».

La Commission de délégation de service public (CDSP) s'est réunie le 4 septembre 2023 pour analyser les candidatures reçues et sélectionner les candidats admis à présenter une offre. Une candidature a été réceptionnée dans les délais :

- **Groupement ASSOCIATION ENVIE ERG/ ASSOCIATION Les chantiers du réemploi.**

Au cours de sa séance du 4 septembre 2023, la CDSP a vérifié que l'ensemble des éléments indiqués à l'article 5.2 du règlement de la consultation (cf. point 1.3 ci-dessous) avait été fourni par le candidat.

Cette Commission a constaté le caractère complet de la candidature déposée.

En effet, le candidat présentait toutes les garanties professionnelles et financières suffisantes pour assurer la gestion et l'exploitation de la Recyclerie Cœur Vendée, les aptitudes à assurer la continuité du service public et l'égalité de traitement des usagers, et remplissait les conditions requises en application des articles L. 3113- 2 et R. 3113-3 du Code de la commande publique pour participer à la présente consultation rendant à l'attribution d'une concession réservée.

La candidature ayant été admise, l'offre initiale du candidat a été ouverte le 4 septembre 2023. Cette offre a fait l'objet d'une analyse par les services de La Roche-sur-Yon Agglomération en collaboration avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage ESPELIA.

Conformément à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités, la CDSP doit, au cours de sa séance du 13 septembre 2023, procéder à l'analyse de l'unique offre remise et rendre un avis sur l'offre, dans les conditions prévues à l'article L. 3124-1 du Code de la commande publique.

1.2. Principales caractéristiques du projet de contrat

1.2.1. Périmètres d'exécution

Le contrat de concession concerne la gestion et l'exploitation de la Recyclerie Cœur Vendée. Le périmètre du service inclus les ouvrages et équipements affectés à la Recyclerie, à savoir un bâtiment industriel situé à La Roche-sur-Yon, 47 boulevard de l'Industrie, d'une superficie de 1 636m², cadastré section CW n°4 pour une contenance totale de 10 883 m². L'Annexe 1 au présent contrat reprend les plans de l'ouvrage.

Le rayonnement de la Recyclerie Cœur Vendée (origine des flux collectés, zone de chalandise, etc.) s'étend sur l'ensemble du territoire du groupement d'autorités concédantes.

1.2.2. Obligations du futur concessionnaire

Le futur contrat de concession de service public concernera l'exploitation et la gestion de la Recyclerie Cœur Vendée.

Le concessionnaire sera chargé de la gestion du service et de ses installations. Les caractéristiques des prestations que devrait assurer le concessionnaire seront principalement les suivantes :

- L'exploitation de la Recyclerie et les animations associées ;
- La gestion administrative et financière du service ;
- Le maintien en parfait état de fonctionnement des biens concédés ;
- Un devoir général de conseil envers le Concédant, dans une optique d'amélioration continue des performances de l'équipement.

Le projet de contrat définit précisément les objectifs assignés au concessionnaire et les critères de performance correspondants, les informations que le concessionnaire tiendra à la disposition du Concédant, les modalités de leur transmission et les moyens de contrôle effectifs dont le Concédant pourra faire usage pour vérifier la bonne exécution du contrat et la qualité du service. Des pénalités viennent sanctionner le non-respect des obligations réglementaires ou contractuelles.

Le concessionnaire sera rémunéré par les recettes marchandes issues de la vente d'objets de réemploi, celles liées à l'animation et la promotion du réemploi et de la consommation responsable sur le territoire ainsi que par des financements extérieurs trouvés par le concessionnaire.

1.3. Rappel des pièces demandées pour le dossier « offre »

En application de l'article 5.1.2 du Règlement de la consultation, les candidats ont l'obligation de présenter une offre de base comprenant les pièces les suivantes :

- **Pièce 1** : Lettre de motivation du candidat
- **Pièce 2** : Note méthodologique exposant les activités déployées par le candidat en matière de réemploi, de politique commerciale, d'insertion et de prévention et sensibilisation à la consommation responsable. Cette note décrit également les moyens mis en œuvre en matière de ressources humaines et d'équipements déployés (biens de retour et biens propres, petit et gros entretien...) par le candidat, ainsi que la stratégie mise en place pour la maintenance des équipements ;
- **Pièce 3** : Le projet de contrat de concession de service public et ses annexes.

- **Pièce 4** : Le cas échéant, tous documents que le candidat jugera utile de produire pour compléter et/ou expliciter son offre.

1.4. Critères et méthode de jugement

Conformément à l'article 7 du Règlement de la Consultation, les offres sont appréciées au regard des critères hiérarchisés dans l'ordre décroissant d'importance suivants :

- **Critère n° 1 : La performance des services proposés**, appréciée au regard des éléments suivants :
 - La qualité et le niveau de détournement de déchets réemployés (notamment le process de pré-sélection des produits, méthodologie de détournement et de transformation) ;
 - Les dispositions prises pour favoriser le réemploi des déchets ménagers et assimilés sur les territoires de chacun des membres du groupement d'autorités concédantes ;
 - La méthode assurant la mise en œuvre d'un système de traçabilité fiable appliquée par le candidat (notamment la lisibilité des stocks, le suivi des tonnages entrants et sortants) ;
 - Les jours et horaires d'ouverture de la Recyclerie (du magasin et de la zone de dépôt) ;
 - La politique d'animation et de communication déployée par le candidat ;
 - Les dispositions prises pour gérer les déchets, optimiser la gestion des invendus et limiter les refus de tri ;
 - Le niveau d'adéquation des ressources humaines affectées au service ;
 - Le niveau d'accessibilité sociale des prestations et biens proposés par la Recyclerie (politique tarifaire) ;
 - La stratégie et les process mis en place pour assurer un entretien et une maintenance qualitative des équipements.
- **Critère n° 2 : L'intérêt de l'offre sur le plan financier et sa cohérence** sur la durée totale du contrat apprécié, au regard des éléments suivants :
 - La robustesse et la cohérence du compte d'exploitation prévisionnel ;
 - Le niveau de compensation pour sujétion de service public versé par le Concédant ;
 - Le niveau des recettes marchandes liées à la vente de produits réemployés ;
 - Le niveau des autres recettes marchandes ;
 - L'estimation du montant du panier moyen ;
 - Le niveau des recettes non marchandes (dont subventions, aides à l'emploi, etc.) ;
 - La structure et l'évolution des produits et charges.
- **Critère n° 3 : La performance en matière d'insertion professionnelle**, apprécié au regard des éléments suivants :
 - La pertinence de l'accompagnement socio-professionnel mis en œuvre
 - La pertinence des formations mises en œuvre
 - La pertinence des actions mises en œuvre pour favoriser les sorties vers l'emploi

La méthode d'appréciation des offres est basée sur l'échelle suivante :

Appréciation	Signification synthétique
Très satisfaisant	L'offre, en plus de répondre parfaitement aux attentes du concédant, les dépasse en proposant des solutions, moyens et/ou outils complémentaires de qualité
Satisfaisant	L'offre répond parfaitement aux attentes du concédant en proposant des solutions, moyens et/ou outils de qualité supérieurs à ceux attendus
Acceptable	L'offre répond aux attentes du concédant
Passable	L'offre ne répond que partiellement aux attentes du concédant
Insatisfaisant	L'offre ne répond pas aux attentes du concédant

2. ANALYSE DE LA CONFORMITE DES OFFRES

CONFORMITE DES OFFRES

	Groupement ENVIE ERG/ Les chantiers du réemploi
1. Lettre de motivation du candidat	
1.1 Lettre de motivation du candidat	Oui
2. Note méthodologique exposant les activités déployées par le candidat en matière de réemploi, de politique commerciale, d'insertion et de prévention et sensibilisation à la consommation responsable	
2.1 Proposition d'organisation de la collecte des locaux de réemploi et calendrier prévisionnel	Oui
2.2 Modalités de mise en place de collectes complémentaires le cas échéant	Oui
2.3 Mode de fonctionnement pour la réception des apports directs garantissant un gisement amont optimal	Oui
2.4 Mode de fonctionnement de la boutique (pendant et hors vacances scolaires), garantissant les conditions optimales d'accessibilité de la population aux objets / matériaux de seconde main remis sur le marché ainsi que leur écoulement (réduction du taux d'invendus et optimisation du taux de réemploi)	Oui
2.5 Politique d'animation, de promotion et de communication et proposition d'une programmation d'animations et d'évènements	Oui
2.6 Méthodologie de gestion des refus de tri et proposition d'un exutoire	Oui
2.7 Description du système de traçabilité et quantification des flux entrants et sortants	Oui
2.8 Description des moyens humains alloués au service	Oui
2.9 Description des moyens physiques (biens et équipements)	Oui
2.10 Process et stratégie mise en place pour la maintenance des équipements	Oui
2.11 Note relative à l'insertion professionnelle	Oui
2.12 Organigramme de l'équipe	Oui
2.13 Politique d'animation, de promotion et de communication – Programmation d'animations et d'évènements	Oui
2.14 Politique commerciale de la Recyclerie	Oui

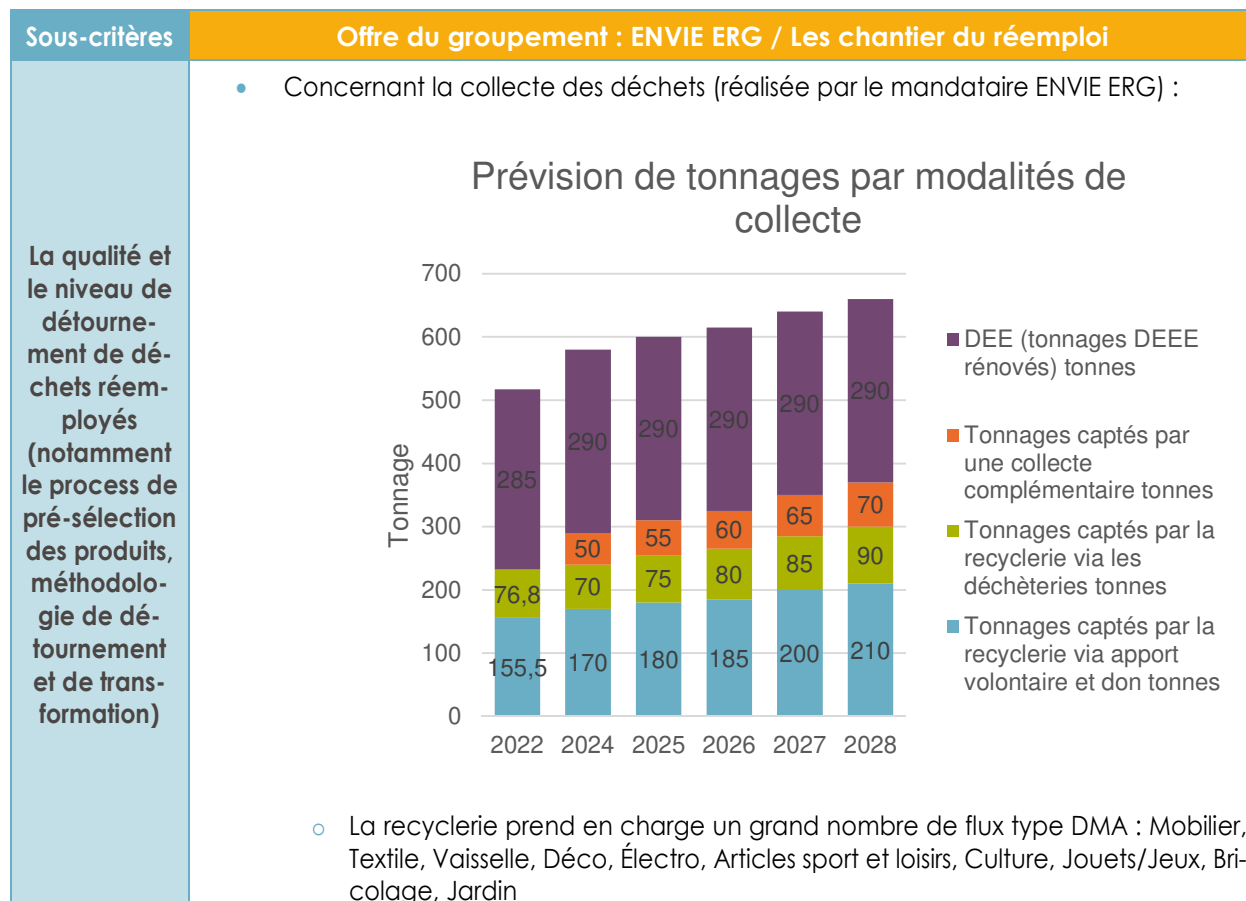
3. Le projet de contrat de concession de service public et ses annexes

1.1 Contrat	Oui (non signé à ce stade)
1.2 Compléments au contrat	Oui
1.3 Annexes au contrat remplies	Oui

L'offre ne présente pas de non-conformité majeure pouvant entacher la procédure ou entraver la comparabilité des offres.

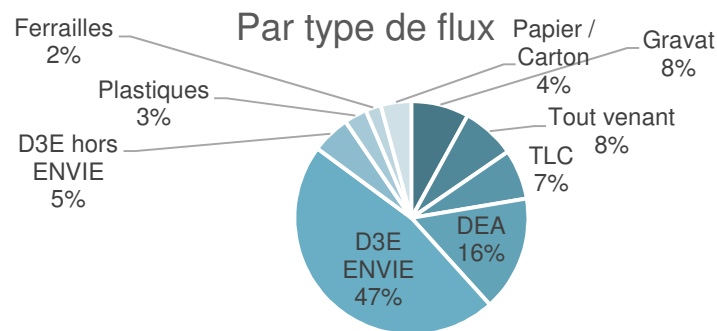
2.1. ANALYSE Critère n° 1 - La performance des services proposés

Au regard des éléments présentés, l'offre est appréciée et synthétisée dans le tableau suivant :



Sous-critères

Offre du groupement : ENVIE ERG / Les chantiers du réemploi



- Non reprise de certains flux présentant des risques spécifiques : Matériel médical, imprimante, TV à tube cathodique, lampe halogène, chauffage d'appoint au fuel ; thermomètre à mercure, taxidermie, sous-vêtements, etc.
 - **Le process et critères de tri ne sont pas explicités dans la note méthodologique**
- La valorisation des objets :
 - Opération peu technique (les chantiers du réemploi)
 - La rénovation des appareils électroménagers issus de la REP DEEE (accord réemploi ENVIE-Ecosystem) (ENVIE ERG),
 - La réparation de vélos est confiée à une structure ACI spécialisée
 - L'ensemble de l'activité rénovation et réparation électroménager d'occasion occupera au maximum **20% de la surface d'exploitation**
 - La note méthodologique ne fait pas mention de formation auprès d'agents en déchèterie. Au contrat, le Concessionnaire s'engage à **réaliser 2 sessions de formations des agents en déchèterie par an**, une en juin, une en novembre
 - Le Concessionnaire s'engage à ce que la part de déchets ultimes (**taux d'élimination**, tel que défini à l'Article 8.1), **soit inférieur à 5 %** (attente du concédant de maximum 10%) du tonnage de flux sortants.
 - Le **taux de réemploi** prévu est de **68 % sur l'activité généraliste** et **20% sur l'activité rénovation de DEEE (46 % au total sur la durée du contrat)** (minimum attendu 40%)
 - Le taux de valorisation prévu est de **27% sur l'activité généraliste** et **80% sur l'activité rénovation de DEEE (52 % au total sur la durée du contrat)**
 - Le taux d'enfouissement global est de **3% avec 5% sur l'activité généraliste** et **0% sur l'activité rénovation de DEEE**
 - Partenariat avec le conservatoire du potager extraordinaire pour de la vente de fruits et légumes à la recyclerie.

Sous-critères	Offre du groupement : ENVIE ERG / Les chantier du réemploi											
<p style="text-align: center;">Les dispositions prises pour favoriser le réemploi des déchets ménagers et assimilés sur les territoires de chacun des membres du groupement d'autorités concédantes</p>	<p>Merchandising en magasin avec la mise en place de ventes thématiques</p> <p>La recyclerie réalise :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La vente des objets (dont appareils électroménagers) (ENVIE ERG), ○ La livraison des objets encombrants (mobilier et gros électroménagers) (ENVIE ERG), ○ La gestion du rendu réemploi (Chantiers du réemploi) <p>Concernant la collecte des déchets (réalisée par ENVIE ERG) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Prise en charge de demandes complémentaires avec délai de 48h (mise à disposition d'une adresse mail) ○ Pour les déchèteries à collecter en début de contrat : 											
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #D9E1F2;">EPCI</th> <th style="background-color: #D9E1F2;">Déchèterie</th> <th style="background-color: #D9E1F2;">Dispositions de collecte</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5" style="background-color: #D9E1F2; text-align: center; vertical-align: middle;"> <i>La-Roche-sur-Yon Agglomération Communauté de communes du Pays des Achards Communauté de communes de Vie et Boulogne</i> </td> <td style="background-color: #D9E1F2;">Déchet. Belle Place</td> <td rowspan="2" style="background-color: #D9E1F2; text-align: center;">1 / semaine</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #D9E1F2;">Déchet. Ste Anne</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #D9E1F2;">Déchet. Ste Flaive des Loups</td> <td rowspan="3" style="background-color: #D9E1F2; text-align: center;">Sur demande avec délai de 48h</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #D9E1F2;">Déchet. Mothe Achard</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #D9E1F2;">Déchet St Paul Mont Penit</td> </tr> </tbody> </table>	EPCI	Déchèterie	Dispositions de collecte	<i>La-Roche-sur-Yon Agglomération Communauté de communes du Pays des Achards Communauté de communes de Vie et Boulogne</i>	Déchet. Belle Place	1 / semaine	Déchet. Ste Anne	Déchet. Ste Flaive des Loups	Sur demande avec délai de 48h	Déchet. Mothe Achard	Déchet St Paul Mont Penit
	EPCI	Déchèterie	Dispositions de collecte									
	<i>La-Roche-sur-Yon Agglomération Communauté de communes du Pays des Achards Communauté de communes de Vie et Boulogne</i>	Déchet. Belle Place	1 / semaine									
		Déchet. Ste Anne										
		Déchet. Ste Flaive des Loups	Sur demande avec délai de 48h									
		Déchet. Mothe Achard										
		Déchet St Paul Mont Penit										
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pour les déchèteries supplémentaires, enlèvement sur demande avec délai de 48h ○ Collecte des DEE via l'accord réemploi ENVIE-Ecosystem réalisé par Trait-d'union (sous-traitance) ○ Un camion de 20m³ 											
	<p>La réception des apports volontaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ dons particuliers (Chantiers du réemploi) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence d'un salarié en permanence sur les horaires de réception ○ La gestion d'un point détenteur sur le site (apports volontaires Gros Electroménagers, filière REP DEEE) (ENVIE ERG), 											
<p>La pesée des objets reçus sur site (Chantiers du réemploi),</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour les livre, process spécifique avec suivi des recommandations recyclivre 												
<p>Le candidat présente la méthode de merchandising prévu en boutique pour favoriser la vente</p>												

Sous-critères	Offre du groupement : ENVIE ERG / Les chantier du réemploi
<p>La méthode assurant la mise en œuvre d'un système de traçabilité fiable appliquée par le candidat (notamment la lisibilité des stocks, le suivi des tonnages entrants et sortants)</p>	<p>Traçabilité concernant les objets collectés</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Utilisation du logiciel GDR ○ En entrée : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Date ▪ Origine ▪ Poids ▪ Catégorie de flux ▪ Sous-catégorie de flux (ex pour le mobilier : assise, couchage, plan de pose, rangement) ○ Traçabilité spécifique pour le gros électroménagers pris en charge par ENVIE ERG : logiciel métier ENVIE <p>Traçabilité concernant les bénéficiaires (apporteurs et clients)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Récupération du code postal des clients ○ Quid des apporteurs ? <p>Traçabilité concernant les flux sortant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ A préciser car non évoqué dans la note méthodologique
<p>Les jours et horaires d'ouverture de la Recyclerie (du magasin et de la zone de dépôt) ;</p>	<p>La réception des apports volontaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Du mercredi au samedi, de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30. ○ ATELIER DE REPARATION ELECTROMENAGER (5 jours) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Du lundi au vendredi ▪ 9h - 12h30 / 13h30 - 17h30 <p>La boutique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ MAGASIN (4 jours d'ouverture) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Du mercredi au samedi ▪ 10h - 12h30 / 13h30 - 17h30

Sous-critères	Offre du groupement : ENVIE ERG / Les chantier du réemploi
<p>La politique d'animation et de communication déployée par le candidat ;</p>	<p>Evènements et animations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evènements et ateliers à l'initiative du Concessionnaire (au contrat, 1 événement/trimestre, 12 ateliers grand public/an) <ul style="list-style-type: none"> ○ Organisation d'un atelier/mois zéro déchet sur la recyclerie (cf. annexe 4) ○ 1 évènements/ trimestre dont ¼ dédiés à la CCVB et CCPA (cf. Annexe 4 et note méthodologique) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vide-greniers au Pays des Achards ▪ Journée de sensibilisation au réemploi en déchèteries sur la CCPA et CCVB (3 déchèteries ciblées) ▪ Vente de produits de loisirs extérieur/jardinage dans le cadre de la vente du Potager extraordinaire sur La-Roche-sur-Yon ▪ 1 évènement green Friday de réparation de petits et grands DEEE sur CCVB ○ Partenariats avec des associations pour la réalisation d'atelier « estime de soi » (CIDFF, Graine d'idée, Face Vendée) ○ 1 atelier ou animation / mois (cf. Annexe 5) • Evènements extérieurs sur sollicitation du Concédant (attendu au contrat) • Mise à disposition du site (attendu au contrat) <ul style="list-style-type: none"> ○ Non évoqué dans la réponse ○ Les prestations telles que les visites du site par les écoles sont facturées à 100€TTC/h ○ 4 visites de sites par an selon l'annexe 14 du contrat (hypothèses de fonctionnement) <p>Communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Récupération du code postal des clients à l'achat • Proposition de flyers avec affichage des 3 EPCI pour promouvoir l'acte de don et achat à la recyclerie • Flyers ENVIE : pas d'apparition du logo de la Recyclerie Cœur Vendée ni des 3 EPCI • Site internet ENVIE 85 <ul style="list-style-type: none"> ○ pas de mention de la Recyclerie Cœur Vendée ○ « Magasin Envie 85 : Boulevard de l'industrie » • Site internet de la recyclerie • Camion floqué « Recyclerie Cœur Vendée » pour une meilleure visibilité • Communication auprès des habitants de la CCVB et CCPA 1/an

Sous-critères	Offre du groupement : ENVIE ERG / Les chantier du réemploi
<p>Les dispositions prises pour gérer les déchets, optimiser la gestion des invendus et limiter les refus de tri ;</p>	<p>Mise en place les filières de recyclage suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Textile (via Eurotex) ○ Livres (via recyclivre) ○ Mobilier (via Ecomaison) ○ Jeux Jouets (via Ecomaison) ○ Bricolage et jardin (via Ecomaison) ○ Articles de sport et loisirs (via Ecologic) ○ DEEE (via Ecosystem) ○ Ferraille (via Batirecyclage) ○ Bois (via Batirecyclage) ○ Papiers et cartons (via Véolia) ○ Gravats (via Tripapyrus) ○ Plastiques rigides (via Tripapyrus) ○ Palettes (via Renovpal) <p>Reprise des DEEE par Ecosystem</p> <p>Gestion des stocks en fonction de la saisonnalité avec des ventes spéciales selon les périodes de l'année</p> <p>Merchandising en magasin avec la mise en place de ventes thématiques notamment un déstockage et trois braderies</p> <p>La note méthodologique ne présente pas de partenariats avec d'autres structures favorisant le don d'objets difficiles à écouler</p>

Sous-critères

Offre du groupement : ENVIE ERG / Les chantiers du réemploi

Le niveau d'adéquation des ressources humaines affectées au service ;

Les moyens humains dans la note méthodologique

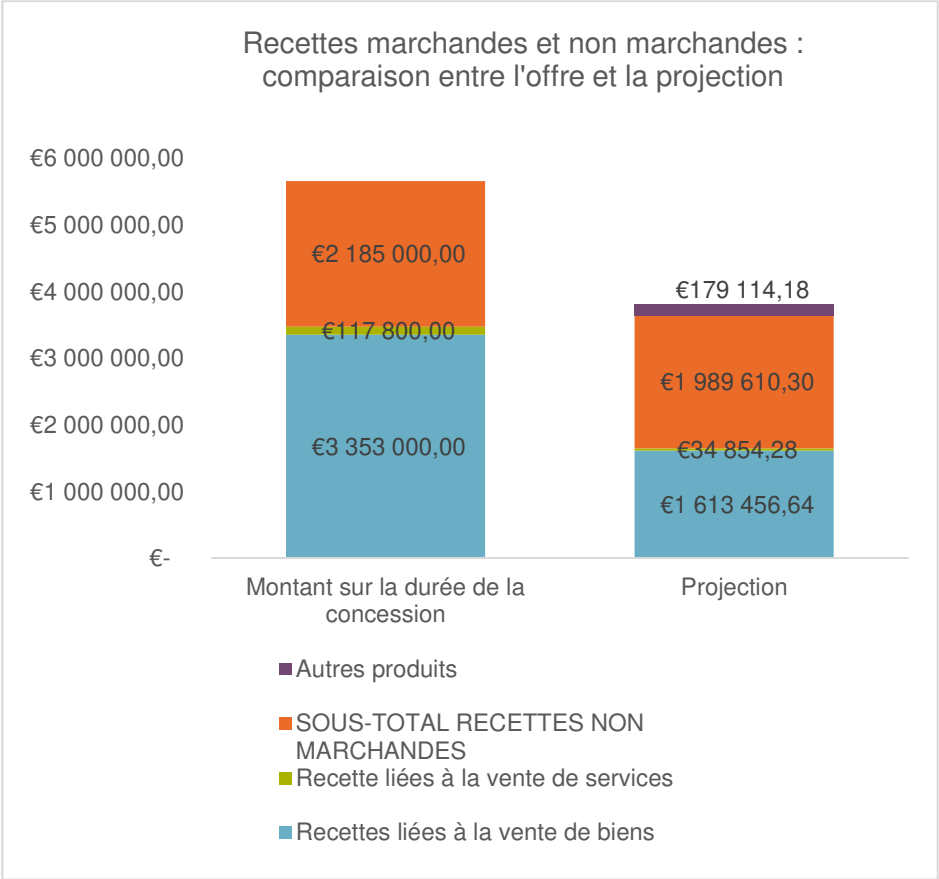
- Equipe opérationnelle
 - ENVIE ERG collecte et livraison : 1 ETP encadrant + 1 ETP insertion.
 - ENVIE ERG Atelier rénovation Electroménager : 2 ETP encadrant + 5 ETP insertion.
 - LES CHANTIERS DU REEMPLOI : 2 ETP encadrant + 7,8 ETP insertion.
 - ENVIE ERG Vente : 2 ETP encadrant + 2 ETP insertion.
- Encadrement (hors insertion) :
 - Un directeur (0,5 ETP)
 - Un directeur opérationnel en charge du lien avec les équipes (0,2 ETP)
 - Une responsable Vente en charge du pilotage de la vente. (0,2 ETP)
- Le groupe ESTILLE assure les fonctions supports de l'activité (RH, Comptabilité, Paye, ...) et l'accompagnement socio-professionnel des salariés en parcours d'insertion.

Structure et postes	Somme de Nombre d'ETP* (Contrat)
Envie ERG	12,2
Agent de rénovation	5
Encadrante vendeuse	1
Magasinier	1
Responsable Atelier	1
Responsable boutique	1
Responsable des ventes	0,2
Technicien Polyvalent vendeur	1
	2
Envie ERG/Les Chantiers du Réemploi	0,7
Directeur général	0,5
Directeur Opérationnel	0,2
Les Chantiers du réemploi	10,9
Assistant technicien Informatique	1
Assistante Administrative	0,5
Assistante Technique	1
Encadrant en Ecocyclerie	1
Valoriste en parcours	7,4

Sous-critères	Offre du groupement : ENVIE ERG / Les chantier du réemploi																																																																											
<p>Le niveau d'accessibilité sociale des prestations et biens proposés par la Recyclerie (politique tarifaire) ;</p>	<p>Des prix variés permettant de « satisfaire tout le monde »</p> <p>Grille tarifaires transmises :</p> <table border="1" data-bbox="523 421 1276 806"> <thead> <tr> <th></th> <th>Prix mini</th> <th>Prix maxi</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Meubles</td> <td>1,00 €</td> <td>300 €</td> </tr> <tr> <td>Décoration</td> <td>0,50 €</td> <td>120 €</td> </tr> <tr> <td>Textile / puériculture</td> <td>0,50 €</td> <td>80 €</td> </tr> <tr> <td>Jouets</td> <td>1,00 €</td> <td>60 €</td> </tr> <tr> <td>Arts de la table</td> <td>0,10 €</td> <td>150 €</td> </tr> <tr> <td>Loisirs</td> <td>0,50 €</td> <td>110 €</td> </tr> <tr> <td>Culture</td> <td>0,50 €</td> <td>50 €</td> </tr> <tr> <td>Bricolage</td> <td>0,50 €</td> <td>85 €</td> </tr> <tr> <td>Petits électroménagers</td> <td>1,00 €</td> <td>60 €</td> </tr> <tr> <td>Électroménagers rénovés garantis</td> <td>89 €</td> <td>Variable selon gamme</td> </tr> </tbody> </table> <p>Fourchettes de prix calculées à partir des grilles tarifaires :</p> <table border="1" data-bbox="523 902 1289 1444"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Moyenne de Fourchette basse</th> <th>Moyenne de Fourchette haute</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Accessoires</td> <td>1,18 €</td> <td>1,18 €</td> </tr> <tr> <td>Art de la table</td> <td>0,44 €</td> <td>0,44 €</td> </tr> <tr> <td>Articles de sport</td> <td>2,81 €</td> <td>3,31 €</td> </tr> <tr> <td>Bricolage</td> <td>6,63 €</td> <td>10,89 €</td> </tr> <tr> <td>Culture</td> <td>1,17 €</td> <td>1,17 €</td> </tr> <tr> <td>Jouets</td> <td>2,50 €</td> <td>9,58 €</td> </tr> <tr> <td>Linge de maison</td> <td>1,58 €</td> <td>1,58 €</td> </tr> <tr> <td>Mercerie</td> <td>2,06 €</td> <td>2,06 €</td> </tr> <tr> <td>Mobilier</td> <td>11,95 €</td> <td>22,21 €</td> </tr> <tr> <td>Petit électroménager</td> <td>6,50 €</td> <td>10,71 €</td> </tr> <tr> <td>Puériculture</td> <td>4,56 €</td> <td>6,53 €</td> </tr> <tr> <td>Textile</td> <td>2,69 €</td> <td>2,69 €</td> </tr> <tr> <td>Total général</td> <td>4,36 €</td> <td>7,02 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Un panier moyen élevé, autour de 12,50 €.</p>		Prix mini	Prix maxi	Meubles	1,00 €	300 €	Décoration	0,50 €	120 €	Textile / puériculture	0,50 €	80 €	Jouets	1,00 €	60 €	Arts de la table	0,10 €	150 €	Loisirs	0,50 €	110 €	Culture	0,50 €	50 €	Bricolage	0,50 €	85 €	Petits électroménagers	1,00 €	60 €	Électroménagers rénovés garantis	89 €	Variable selon gamme	Catégorie	Moyenne de Fourchette basse	Moyenne de Fourchette haute	Accessoires	1,18 €	1,18 €	Art de la table	0,44 €	0,44 €	Articles de sport	2,81 €	3,31 €	Bricolage	6,63 €	10,89 €	Culture	1,17 €	1,17 €	Jouets	2,50 €	9,58 €	Linge de maison	1,58 €	1,58 €	Mercerie	2,06 €	2,06 €	Mobilier	11,95 €	22,21 €	Petit électroménager	6,50 €	10,71 €	Puériculture	4,56 €	6,53 €	Textile	2,69 €	2,69 €	Total général	4,36 €	7,02 €
		Prix mini	Prix maxi																																																																									
Meubles	1,00 €	300 €																																																																										
Décoration	0,50 €	120 €																																																																										
Textile / puériculture	0,50 €	80 €																																																																										
Jouets	1,00 €	60 €																																																																										
Arts de la table	0,10 €	150 €																																																																										
Loisirs	0,50 €	110 €																																																																										
Culture	0,50 €	50 €																																																																										
Bricolage	0,50 €	85 €																																																																										
Petits électroménagers	1,00 €	60 €																																																																										
Électroménagers rénovés garantis	89 €	Variable selon gamme																																																																										
Catégorie	Moyenne de Fourchette basse	Moyenne de Fourchette haute																																																																										
Accessoires	1,18 €	1,18 €																																																																										
Art de la table	0,44 €	0,44 €																																																																										
Articles de sport	2,81 €	3,31 €																																																																										
Bricolage	6,63 €	10,89 €																																																																										
Culture	1,17 €	1,17 €																																																																										
Jouets	2,50 €	9,58 €																																																																										
Linge de maison	1,58 €	1,58 €																																																																										
Mercerie	2,06 €	2,06 €																																																																										
Mobilier	11,95 €	22,21 €																																																																										
Petit électroménager	6,50 €	10,71 €																																																																										
Puériculture	4,56 €	6,53 €																																																																										
Textile	2,69 €	2,69 €																																																																										
Total général	4,36 €	7,02 €																																																																										
<p>La stratégie et les processus mis en place pour assurer un entretien et une maintenance qualitative des équipements</p>	<p>Pas de programme de renouvellement (prévu au contrat dans un délai de 6mois à compter des négociations)</p> <p>Contrat de maintenance avec des cabinets de contrôle agréés pour les équipements nécessitant des vérifications spécifiques</p> <p>Possibilité de mobilisation d'un technicien de maintenance dépendant de la structure Envie ERG pour des interventions mineures</p>																																																																											

2.2. ANALYSE Critère n° 2 : L'intérêt de l'offre sur le plan financier et sa cohérence sur la durée totale du contrat

Au regard des éléments présentés, l'offre est appréciée et synthétisée dans le tableau suivant :

Sous-critères	ENVIE ERG / Les chantier du réemploi																		
<p>La robustesse et la cohérence du compte d'exploitation prévisionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'estimation des tonnages captés en déchèteries (entre 70 et 90t) est cohérente avec les données de collecte des années passées. • Des recettes liées à la ventes de biens issus du réemploi > Panier moyen * Nombre de passages en caisse • Des recettes liées à la vente des biens issus du réemploi hors ENVIE D3E élevées : autour de 1 254 €HT/t • Evolution des recettes liées aux visites de site sur le CEP en annexe 15 du contrat mais un nombre constant de visites de sites prévues dans les hypothèses en annexe 14 du contrat • Pas d'évolution prévue des recettes liées à la contribution des éco-organismes alors qu'une évolution de 80t des tonnages entrants est prévu en cours de contrat • Dotations aux amortissements de 37,5k€ sur la durée du contrat • Le montant de la garantie s'élève à 5 % des recettes commerciales du Concessionnaire prévues au compte d'exploitation prévisionnel pour le premier exercice soit 30 880€ HT 																		
	<p>Recettes marchandes et non marchandes : comparaison entre l'offre et la projection</p>  <table border="1"> <caption>Recettes marchandes et non marchandes : comparaison entre l'offre et la projection</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Montant sur la durée de la concession (€)</th> <th>Projection (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Recettes liées à la vente de biens</td> <td>3 353 000,00</td> <td>1 613 456,64</td> </tr> <tr> <td>Recette liées à la vente de services</td> <td>117 800,00</td> <td>34 854,28</td> </tr> <tr> <td>SOUS-TOTAL RECETTES NON MARCHANDES</td> <td>2 185 000,00</td> <td>1 989 610,30</td> </tr> <tr> <td>Autres produits</td> <td>-</td> <td>179 114,18</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>5 655 800,00</td> <td>3 737 035,40</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Montant sur la durée de la concession (€)	Projection (€)	Recettes liées à la vente de biens	3 353 000,00	1 613 456,64	Recette liées à la vente de services	117 800,00	34 854,28	SOUS-TOTAL RECETTES NON MARCHANDES	2 185 000,00	1 989 610,30	Autres produits	-	179 114,18	Total	5 655 800,00	3 737 035,40
Catégorie	Montant sur la durée de la concession (€)	Projection (€)																	
Recettes liées à la vente de biens	3 353 000,00	1 613 456,64																	
Recette liées à la vente de services	117 800,00	34 854,28																	
SOUS-TOTAL RECETTES NON MARCHANDES	2 185 000,00	1 989 610,30																	
Autres produits	-	179 114,18																	
Total	5 655 800,00	3 737 035,40																	

Sous-critères	ENVIE ERG / Les chantier du réemploi																					
<p>Le niveau de compensation pour sujétion de service public versé par le Concédant</p>	<p>Sur la durée de la concession, la compensation pour sujétion de service public sollicitée par le groupement s'élève au montant de 90k€, soit le montant maximal envisageable.</p> <p>La répartition annuelle de la compensation respecte la dégressivité attendue. La compensation proposée par le groupement est :</p> <table border="1" style="margin: 10px auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Résultat net</td> <td>14,5 k€</td> <td>32,2 k€</td> <td>36,2 k€</td> <td>39,1 k€</td> <td>42,9 k€</td> <td>165k€</td> </tr> <tr> <td>Compensation</td> <td>31k€</td> <td>24k€</td> <td>18k€</td> <td>12k€</td> <td>5k€</td> <td>90k€</td> </tr> </tbody> </table>		2024	2025	2026	2027	2028	Total	Résultat net	14,5 k€	32,2 k€	36,2 k€	39,1 k€	42,9 k€	165k€	Compensation	31k€	24k€	18k€	12k€	5k€	90k€
	2024	2025	2026	2027	2028	Total																
Résultat net	14,5 k€	32,2 k€	36,2 k€	39,1 k€	42,9 k€	165k€																
Compensation	31k€	24k€	18k€	12k€	5k€	90k€																
<p>Le niveau des recettes marchandes liées à la vente de produits réemployés</p>	<p>Niveau de recettes marchandes liées à la vente de biens réemployés s'élève à plus de 3M€ soit plus de 2 fois les simulations réalisées par la Concédant (du fait d'un panier moyen très optimiste)</p> <p>Les recettes liées à la vente de biens représentent 96% des recettes marchandes. C'est donc le principal poste de recettes de la recyclerie.</p> <p style="text-align: center;">Répartition des recettes marchandes</p> <table border="1" style="margin: 10px auto;"> <caption>Répartition des recettes marchandes</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>dont Ventes de biens issus du réemploi/réutilisation</td> <td>58%</td> </tr> <tr> <td>dont Ventes électroménagers</td> <td>37%</td> </tr> <tr> <td>Recette liées à la vente de services</td> <td>4%</td> </tr> <tr> <td>dont Ventes ordinateurs</td> <td>1%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Pourcentage	dont Ventes de biens issus du réemploi/réutilisation	58%	dont Ventes électroménagers	37%	Recette liées à la vente de services	4%	dont Ventes ordinateurs	1%											
Catégorie	Pourcentage																					
dont Ventes de biens issus du réemploi/réutilisation	58%																					
dont Ventes électroménagers	37%																					
Recette liées à la vente de services	4%																					
dont Ventes ordinateurs	1%																					

Sous-critères	ENVIE ERG / Les chantier du réemploi						
Le niveau des autres recettes marchandes	Les recettes liées à la vente de service s'élèvent à 4% des recettes marchandes totales (117k€ sur la durée de la concession) Le montant proposé au Bordereau des prix est de 350€ TTC pour la mobilisation du concessionnaire une demie-journée.						
		2024	2025	2026	2027	2028	Contrat
	Coût par visite	250,00 €	300,00 €	350,00 €	400,00 €	450,00 €	350,00 €
	coût par événement	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
	j/h dédiés à l'évènementiel	1,43	1,43	1,43	1,43	1,43	1,43
coût par ateliers de sensibilisation	100,00 €	100,00 €	116,67 €	116,67 €	133,33 €	113,33 €	
L'estimation du montant du panier moyen	Le panier moyen proposé (hors ENVIE D3E) est supérieur au panier moyen 2021 présenté par l'Observatoire des ressourceries (12,10€)						
		2024	2025	2026	2027	2028	
	Panier Moyen Electro GEM	€HT	215	220	225	230	235
PANIER MOYEN réemploi généraliste	€HT	12,5	12,6	12,7	12,8	12,9	
Le niveau des recettes non marchandes (dont subventions, aides à l'emploi, etc.)	Les recettes non marchandes représentent sur la durée du contrat, 39% des produits d'exploitation. Leur part va en diminuant tout au long du contrat en lien direct avec la dégressivité de la compensation pour sujétion de service public.						

Sous-critères	ENVIE ERG / Les chantier du réemploi																								
<p>La structure et l'évolution des produits et charges</p>	<p>Hors masse salariale, il n'est pas prévu d'évolution de charges.</p> <p style="text-align: center;">Structure des charges</p> <table border="1"> <caption>Structure des charges (estimations basées sur le graphique)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>CHARGES FIXES (€)</th> <th>CHARGES VARIABLES (€)</th> <th>Total (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2024</td> <td>~950 000,00</td> <td>~150 000,00</td> <td>~1 100 000,00</td> </tr> <tr> <td>2025</td> <td>~950 000,00</td> <td>~150 000,00</td> <td>~1 100 000,00</td> </tr> <tr> <td>2026</td> <td>~950 000,00</td> <td>~150 000,00</td> <td>~1 100 000,00</td> </tr> <tr> <td>2027</td> <td>~950 000,00</td> <td>~150 000,00</td> <td>~1 100 000,00</td> </tr> <tr> <td>2028</td> <td>~950 000,00</td> <td>~150 000,00</td> <td>~1 100 000,00</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les principaux postes de charge sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 63% de masse salariale (dont formation et charges) avec une évolution annuelle des salaires de 3% ○ 8% de frais de siège s'élevant à 88k€/an ○ 6% de frais de gestion ○ 4% de contrats de sous-traitance ○ 2% de RODP ○ 2% d'entretien courant et maintenance ○ 1 % d'autres charges locatives ○ 4% liés à la collecte de DEEE 	Année	CHARGES FIXES (€)	CHARGES VARIABLES (€)	Total (€)	2024	~950 000,00	~150 000,00	~1 100 000,00	2025	~950 000,00	~150 000,00	~1 100 000,00	2026	~950 000,00	~150 000,00	~1 100 000,00	2027	~950 000,00	~150 000,00	~1 100 000,00	2028	~950 000,00	~150 000,00	~1 100 000,00
Année	CHARGES FIXES (€)	CHARGES VARIABLES (€)	Total (€)																						
2024	~950 000,00	~150 000,00	~1 100 000,00																						
2025	~950 000,00	~150 000,00	~1 100 000,00																						
2026	~950 000,00	~150 000,00	~1 100 000,00																						
2027	~950 000,00	~150 000,00	~1 100 000,00																						
2028	~950 000,00	~150 000,00	~1 100 000,00																						

2.3. ANALYSE Critère n° 3 : La performance en matière d'insertion professionnelle

2.3.1. Prestations liées à l'insertion professionnelle

Au regard des éléments présentés, l'offre est appréciée et synthétisée dans le tableau suivant :

Sous-critères	ENVIE ERG / Les chantier du réemploi
<p>La pertinence de l'accompagnement socio-professionnel mis en œuvre</p>	<p>La durée et les fréquences des entretiens sont précisées ; Les différentes actions réalisées sur les freins à l'emploi sont détaillées (logement, mobilité, santé, administratif, accompagnement au projet professionnel, français) et plusieurs partenaires sont listés. Les coordonnées de 2 CIP (Conseillère en Insertion Professionnelle) sont notées. Concernant le taux d'encadrement CIP déclaré : 0.5 ETP CIP pour 18,5 ETP insertion demandés. Mais l'analyse de l'offre n'est pas possible car pas de distinction entre l'Ei (Entreprise d'Insertion) ENVIE ERG et l'ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion) CHANTIERS DU REEMPLOI pour lesquels le taux d'encadrement CIP n'est pas forcément le même. Si l'on considère la proposition d'un point de vu ACI, ce taux d'encadrement CIP est < à la moyenne en ACI (1 CIP pour 30 salariés ETP)</p>
<p>La pertinence des formations mises en œuvre</p>	<p>Les différentes modalités d'intégration et d'évaluation des compétences en début et en fin de contrat sont détaillées et avec une durée précisée. Formation : tableau récapitulatif des formations proposées aux salariés avec l'affichage du nombre d'heures au total et du nombre de salariés qui ont été concernés mais on ne sait pas si telle ou telle formation est obligatoire ou facultative pour les prochains salariés en insertion de cette concession à venir. Egalement, il manque les coordonnées du(de la) formateur(trice) en interne.</p>
<p>La pertinence des actions mises en œuvre pour favoriser les sorties vers l'emploi</p>	<p>Les actions réalisées avec les partenaires de l'emploi des 3 territoires: 3 partenaires cités mais les 4 actions citées ne sont pas détaillées. Nombre par année non précisé. Seulement 6 salariés concernés. Les actions réalisées avec les entreprises des 3 territoires : « Pas encore d'actions prévues » même si quelques partenariats pour les sorties mais seulement 1 entreprise classique nommée.</p>

2.

2.4. SYNTHÈSE GÉNÉRALE DE L'ANALYSE DE L'OFFRE

2.4.1. Synthèse

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le



ID : 085-200072882-20231120-2023D134-DE

Critère n° 1 - La performance des services proposés

PERFORMANCE : La qualité et le niveau de détournement de déchets réemployés (notamment le process de pré-sélection des produits, méthodologie de détournement et de transformation)

Synthèse :

- Le candidat propose la **prise en charge « simple » d'une diversité de flux** pour la Recyclerie (réparation simple) avec la proposition d'une prestation additionnelle de **prise en charge de gros électroménagers (D3E)** associés à un **atelier de réparation** (réalisé par ENVIE ERG) et rénovation et de partenariat avec un **ACI pour la réparation de vélo**.
- Concernant les performances de la recyclerie, le candidat **respecte les minimums attendus en termes de taux de valorisation et réemploi** avec un taux d'élimination maximum bien inférieur aux attentes (5% plutôt que 10%). Une confusion subsiste entre les taux applicables à l'activité générale et les activités d'ENVIE ERG et Chantiers du réemploi
- **Le process et critères de tri** visant à assurer une qualité minimale du gisement ne **sont pas décrits** dans la note méthodologique
- Partenariat avec le conservatoire du potager extraordinaire pour de la vente de fruits et légumes à la recyclerie

Des activités de réemploi proposées et des taux de valorisation et réemploi qui **répondent aux attentes du concédant**. Cependant **les critères et méthode de collecte sont insuffisamment décrits**.

Questions à poser en négociation :

1. Les tonnages de D3E captés dans le cadre de l'activité de réparation d'ENVIE ERG sont constants sur la durée du contrat (290 tonnes) : pouvez-vous justifier ce tonnage ? Doit-on comprendre qu'il s'agit de la capacité maximale de collecte pour ce flux ? (Gisement maximale ? stockage maximal, etc.)
2. Dans l'annexe 14 du contrat concernant les hypothèses de fonctionnement, vous indiquez 50 à 70 tonnes captées par an sur la durée du contrat par une collecte complémentaire. Pourriez-vous préciser l'origine de ces flux et la méthode d'estimation de ces tonnages ?
3. Le process et critères de tri visant à assurer une qualité minimale du gisement ne sont pas décrits dans la note méthodologique. Pourriez-vous préciser ?
4. Vous évoquez un partenariat avec FACE Vendée pour le reconditionnement de matériel informatique. Pourriez-vous préciser le contenu de ce partenariat.
5. Vous mentionnez dans la note méthodologique travaillée avec un ACI spécialisé dans la réparation de vélo : quel est-il ? comment s'organise votre partenariat avec cet organisme ?
6. Le candidat s'engage au contrat à maintenir un taux d'élimination inférieur à 5 %. Pour précision, les taux indiqués au contrat (taux de réemploi, de valorisation et taux d'élimination) concernent l'activité globale de la recyclerie (toutes activités confondues). Confirmez-vous vous engagez sur un taux d'élimination maximum de 5% sur l'ensemble de l'activité (Généraliste + Gros électroménager) ?
7. Vous prévoyez une vente de fruits et légumes tous les matins sur le site de la recyclerie. Cette activité est-elle compatible avec celle de la recyclerie ? Ces deux activités ne risquent-elles pas d'interférer ?

Acceptable

Critère n° 1 - La performance des services proposés

<p>PERFORMANCE : Les dispositions prises pour favoriser le réemploi des déchets ménagers et assimilés sur les territoires de chacun des membres du groupement d'autorités concédantes</p>	<p>Synthèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le candidat prévoit une collecte par semaine des caissons réemploi sur les déchèteries de LRSYA. Les autres déchèteries seront collectées sur demande. ▪ Le candidat indique des tonnages collectés via une collecte complémentaire qui n'est pas précisée. ▪ En sus de la vente et de la gestion des déchets prévus au contrat, le candidat propose un service de livraison pour les objets encombrants. ▪ Les partenariats avec d'autres structures visant la collecte d'objets réemployables ou le don des objets invendus ne sont pas précisés dans l'offre. <p>La proposition du candidat répond aux attentes du concédant en termes de collecte mais ne propose pas de solutions supplémentaires pour favoriser le réemploi sur le territoire.</p> <p>Questions à poser en négociation :</p> <p>8. L'annexe 14 du contrat concernant les hypothèses de fonctionnement de la recyclerie, n'indique aucun don d'objets. La note méthodologique ne mentionne pas de partenariat avec d'autres structures pour favoriser l'écoulement des invendus. Les hypothèses utilisées prévoient des tonnages entrants égaux aux tonnages sortants. Pouvez-vous préciser votre méthode pour assurer l'écoulement complet des objets de la recyclerie</p> <p>9. La note méthodologique fait mention d'une activité de livraison des objets encombrants (mobilier et gros électroménagers). S'agit-il bien d'une prestation réalisée au profit du client lors de l'achat d'un encombrant ?</p>	<p>Acceptable</p>
<p>PERFORMANCE : La méthode assurant la mise en œuvre d'un système de traçabilité fiable appliquée par le candidat (notamment la lisibilité des stocks, le suivi des tonnages entrants et sortants)</p>	<p>Synthèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le candidat prévoit l'utilisation du logiciel GDR. Seule la description de la traçabilité des tonnages en entrée de recyclerie est décrite dans l'offre. <p>Le système de traçabilité décrit n'est pas satisfaisant et ne permet pas d'assurer une traçabilité des flux sortant.</p> <p>Questions à poser en négociation :</p> <p>10. La note méthodologique décrit la traçabilité des objets collectés en entrée de la recyclerie. Or le contrat de concession assure une traçabilité en entrée et en sorti des flux pris en charge. En effet l'assurance d'une traçabilité fiable repose sur la collecte de données en entrée et en sortie de la recyclerie. Pourriez-vous décrire les process prévus permettant la mesure des flux sortants (réemployés, valorisés et éliminés).</p>	<p>Insatisfaisant</p>

Critère n° 1 - La performance des services proposés

PERFORMANCE : Les jours et horaires d'ouverture de la Recyclerie (du magasin et de la zone de dépôt) ;

Synthèse :

La réception des apports volontaires est prévue pour le flux généraliste et la boutique sont ouverts, du mercredi au samedi, de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30, 17h30 pour la boutique.

Pour le gros électroménager, la réception des D3E est possible du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h30

Le minimum attendu était l'ouverture les mercredi et samedi, matin et après-midi, l'offre du candidat est satisfaisante.

Satisfaisant

Questions à poser en négociation :

RAS

PERFORMANCE : La politique d'animation et de communication déployée par le candidat ;

Synthèse :

- Concernant les animations,
 - les animations proposées répondent, en nombre, aux attentes du concédant. (un **atelier/mois zéro déchet, un atelier ou animation /mois, 1 évènements/ trimestre** dont ¼ dédiés à la CCVB et CCPA, visite de site)
 - En plus des attentes, l'offre propose l'organisation d'ateliers « estime de soi » en partenariat avec des associations (CIDFF, Graine d'idée, Face Vendée)
 - Des points restent à clarifier concernant le nombre d'atelier proposés et les tarifs pratiqués
- Concernant la communication, des outils de communication satisfaisants sont proposés par le candidat mais des confusions persistent en termes d'identité entre ENVIE ERG et la Recyclerie Cœur Vendée. Ce point sera évoqué en négociation.

Questions à poser en négociation :

11. Vous mentionnez l'organisation de journées de sensibilisation en déchetterie sur la CCVB et la CCPA à destination du grand public. Ces actions concernent-elles aussi les usagers de La Roche-sur-Yon Agglomération ? Comment prévoyez-vous d'assurer une qualité minimale de gisement ?
 12. Quelle différence entre les ateliers et animations présentées dans l'annexe 5 de la note méthodologique et les « Evènement externe / Sensibilisation au réemploi » décrit dans la note méthodologique ?
 13. Précisez le lieu de réalisation des ateliers et animations présentés dans l'annexe 5 de la note méthodologique.
 14. Confirmez-vous que le nombre d'ateliers grand public organisés sur la recyclerie Cœur Vendée s'élève à 2/mois (atelier zéro déchet + ateliers décrits en annexe 5) auxquels s'ajoutent les 4 évènements annuels présentés en annexe 4 de la note méthodologique.
 15. Vous indiquez à l'annexe 14 du contrat de concession concernant les hypothèses de fonctionnement de la recyclerie, la réalisation de 4 visites de sites par an sur la durée du contrat. Ces visites de sites sont-elles réalisées dans le cadre des 20 jours de mises à disposition de la recyclerie ? Cela signifie-t-il que votre offre comprend sur les 20 jours de mise à disposition, 4 jours pour lesquels la visite est réalisée par l'opérateur. Confirmez-vous cette lecture ? Ces visites sont-elles comprises dans le contrat où sont-elles facturées à 100€TTC/h comme indiqué dans la note méthodologique.
 16. La mise à disposition du site 20 jours par an pour des visites de scolaires, comme prévu au contrat, n'est pas évoquée dans votre offre. Quelle organisation prévoyez-vous pour répondre à cette attente ?
- Communication :
17. Les communications dédiées à l'activité de D3E réalisée par ENVIE ERG ne font pas mention de la Recyclerie Cœur Vendée. Que prévoyez-vous pour assurer une unité d'image sur l'activité de la recyclerie et éviter toute confusion ?

Acceptable

Critère n° 1 - La performance des services proposés

	<p>18. Vous mentionnez page 17 de la note méthodologique, la réalisation d'une communication par an a minima pour la CCVB et la CCPA. S'agit-il d'actions venant en suppléments des journées de sensibilisation en déchèteries ? Le cas échéant, quel type d'actions de communication envisageriez-vous ?</p> <p>19. Le contrat prévoit l'organisation d'animations grand public, de visites de site et l'appui à l'organisation d'évènement. Merci de décrire les moyens humains affectés à ces activités de pédagogie et animation.</p> <p>20. Le montant de 100€TT/h pour la réalisation de visite de site doit-être ajouté au BPU</p>	
<p>PERFORMANCE : Les dispositions prises pour gérer les déchets, optimiser la gestion des invendus et limiter les refus de tri ;</p>	<p><u>Synthèse :</u></p> <p>Les solutions proposées par le candidat en termes de gestion des déchets répondent aux attentes du concédant... :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 13 filières de recyclage en partenariat avec les éco-organismes et entreprises dédiées. ▪ gestion des stocks en fonction de la saisonnalité avec des évènements de type braderie et déstockage organisées 4 fois par an. <p>...même si les partenariats associatifs auraient pu être précisés sur cette thématique</p> <p><u>Questions à poser en négociation :</u></p> <p>21. Prévoyez-vous la mise en œuvre de partenariats visant à favoriser l'écoulement de certains flux (dont invendus) ?</p>	<p>Passable</p>
<p>PERFORMANCE : Le niveau d'adéquation des ressources humaines affectées au service ;</p>	<p><u>Synthèse :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Des moyens humains satisfaisants constitués d'une équipe d'encadrement de 0,7 ETP et une équipe opérationnelle de 22,8 ETP • Les fonctions support sont prises en charge par le groupe ESTILLE • Les moyens humains associés à la réalisation des animations sont à préciser. <p><u>Questions à poser en négociation :</u></p> <p>22. Au regard de l'annexe 14 du contrat concernant les hypothèses de fonctionnement, il est prévu une évolution des tonnages entrants de 80 t sur la durée du contrat, ainsi qu'une augmentation des services réalisées par la structure (augmentation de 10,2k€ de recettes liées aux services sur la durée du contrat). En revanche, les moyens humains décrits sont constants sur la durée du contrat. Ces évolutions entraîneront-elles une augmentation de la charge de travail ? Comment prévoyez-vous d'absorber l'augmentation de cette charge sur la durée du contrat ?</p> <p>23. Il existe un décalage entre les moyens humains présentés dans le contrat et dans la note méthodologique. Merci de régulariser. (Différence de 1 ETP pour ENVIE ERG et 1,1 ETP pour les Chantiers du réemploi).</p>	<p>Acceptable</p>

Critère n° 1 - La performance des services proposés

<p>PERFORMANCE : Le niveau d'accessibilité sociale des prestations et biens proposés par la Recyclerie (politique tarifaire) ;</p>	<p>Synthèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des grilles tarifaires avec des prix variés assurant apparemment une bonne accessibilité des objets à tous les publics Au contraire, un panier moyen élevé, autour de 12,5€ <p>Un niveau d'accessibilité apparemment bon mais qui peut sembler incohérent avec le panier moyen présenté. A justifier en négociation.</p> <p>Questions à poser en négociation :</p> <p>24. Le panier moyen proposé hors ENVIE D3E est supérieur au panier moyen 2021 présenté par l'Observatoire des ressourceries (12,10€). Comment envisageriez-vous d'attendre ce niveau de recettes ? Cela vous semble-t-il réaliste ? Comment assurer une accessibilité sociale des biens avec un panier supérieur à près de 50% du panier pratiqué jusqu'à maintenant ?</p> <p>25. Les recettes liées à l'organisation d'ateliers s'élèvent à 6800€ sur la durée du contrat. Pourriez-vous préciser les tarifs pratiqués ?</p>	<p>Acceptable</p>
<p>PERFORMANCE : La stratégie et les process mis en place pour assurer un entretien et une maintenance qualitative des équipements</p>	<p>Synthèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le candidat mentionne des contrats de maintenance avec des cabinets de contrôle agréés pour les équipements nécessitant des vérifications spécifiques ainsi que la possibilité de mobilisation d'un technicien de maintenance dépendant de la structure Envie ERG pour des interventions mineures <p>Questions à poser en négociation :</p> <p>26. Le contrat exige la transmission d'un plan de maintenance pour chaque installation technique, équipement et matériel, qui préciserà de manière exhaustive, l'ensemble des interventions de maintenance nécessaire à assurer dans un délai d'un mois à compter du début du contrat. Le matériel étant déjà investi par le groupement</p>	<p>Acceptable</p>

SYNTHESE GENERALE SUR LE CRITERE N° 1 :

L'offre initiale sur les aspects de performances des services proposés répond globalement aux attentes du concédant.

Le candidat propose la prise en charge « simple » d'une diversité de flux pour la Recyclerie (réparation simple) avec la proposition d'une prestation supplémentaire de prise en charge de gros électroménagers (D3E) associés à un atelier de réparation et rénovation et de partenariat avec un ACI pour la réparation de vélo.

Les niveaux de détournement, réemploi et valorisation proposés sont satisfaisants.

Toutefois, aucun partenariat visant à favoriser l'écoulement de certains flux (dont invendus) n'est mentionné dans l'offre. Le candidat doit préciser sa méthodologie sur ce point.

Par ailleurs, des évènements de type braderie et déstockage sont organisés 4 fois par an.

Les animations proposées répondent, en nombre, aux attentes du concédant. Les moyens humains associés à leur réalisation sont à préciser. 4 visites de sites sont prévues dans l'offre contre 20 jours de mise à disposition du site indiqué au contrat. L'offre indique un tarif de réalisation des visites de site. Ces points sont à préciser en négociation.

Le système de traçabilité décrit n'est pas satisfaisant et ne permet pas d'assurer une traçabilité des flux sortant.

Le candidat dispose de contrats de maintenance pour assurer l'entretien et la maintenance des équipements.

CRITERE n°2 - L'intérêt de l'offre sur le plan financier et sa cohérence sur la durée totale du contrat

<p>FINANCIER : La robustesse et la cohérence du compte d'exploitation prévisionnel</p>	<p><u>Synthèse :</u> Les hypothèses proposées par le candidat correspondent globalement aux projections du concédant (estimation des tonnages, des charges, etc.) mais des incohérences qui doivent être précisées en négociation (niveau de recettes élevé, charges constantes, pas d'évolution des moyens humains) pour pouvoir juger de la robustesse du CEP</p> <p><u>Questions à poser en négociation :</u></p> <p>27. Sur le CEP proposé, les recettes liées à la vente de biens issus du réemploi s'élèvent à un montant supérieur au Panier moyen * Nombre de passages en caisse. Pourriez-vous expliciter la méthode utilisée pour l'estimation de ces recettes ?</p> <p>28. Préciser les biens que vous souhaitez amortir sur la durée du contrat et les valeurs nettes comptables associées</p> <p>29. « Nous souhaitons échanger sur les possibilités existantes pour garantir à la collectivité la bonne réalisation de la prestation tout en ne prenant pas dans la trésorerie de la structure ». Merci d'explicitier cette mention.</p>	<p>Insatisfaisant</p>
<p>FINANCIER : Le niveau de compensation pour sujétion de service public versé par le Concédant</p>	<p><u>Synthèse :</u> Sur la durée de la concession, la compensation pour sujétion de service public sollicitée par le groupement et sa répartition (dégressive comme souhaitée) sont acceptables (90k€, soit le montant maximal envisageable) Toutefois, le CEP ne permet pas de juger de la nécessité de verser une compensation au candidat. A échanger en négociation</p> <p><u>Questions à poser en négociation :</u></p> <p>30. Au regard du CEP proposé par le candidat, la compensation est supérieure au résultat net dès la deuxième année d'exploitation, dès lors, comment justifiez-vous le recours à une compensation de service public sur toute la durée du contrat ?</p>	<p>Acceptable</p>

CRITERE n°2 - L'intérêt de l'offre sur le plan financier et sa cohérence sur la durée totale du contrat

<p>FINANCIER :Le niveau des recettes marchandes liées à la vente de produits réemployés</p>	<p><u>Synthèse :</u> Un niveau de recettes marchandes très élevée ce qui est apparemment satisfaisant mais qui invite à douter de sa réalisabilité et doit donc être justifier en négociation (un panier moyen très optimiste)</p> <p><u>Questions à poser en négociation :</u> Cf. questions sur la justification du panier moyen fixé par le candidat</p>	<p>Satisfaisant</p>
<p>FINANCIER :Le niveau des autres recettes marchandes</p>	<p><u>Synthèse :</u> Les recettes liées à la vente de service s'élèvent à 4% des recettes marchandes totales (117k€ sur la durée de la concession) Ces recettes sont liées à la réalisation de visite de sites, à l'organisation d'évènement pour le compte du concédant et pour la réalisation d'atelier de sensibilisation Le montant proposé au Bordereau des prix est de 350€ TTC pour la mobilisation du concessionnaire une demi-journée.</p> <p><u>Questions à poser en négociation :</u> Cf. Questions sur les tarifs d'animation et bordereau des prix</p>	<p>Acceptable</p>
<p>FINANCIER :L'estimation du montant du panier moyen</p>	<p><u>Synthèse :</u> Un panier moyen estimé à plus de 12,5€ sur la durée du contrat (> à la moyenne nationale) qui est satisfaisant pour assurer l'équilibre économique de la structure mais dont l'optimiste nécessite une justification en négociations</p> <p><u>Questions à poser en négociation :</u> Cf. questions sur la justification du panier moyen fixé par le candidat</p>	<p>Satisfaisant</p>
<p>FINANCIER :Le niveau des recettes non marchandes (dont subventions, aides à l'emploi, etc.)</p>	<p><u>Synthèse :</u> Des recettes non marchandes principalement représentées par les aides aux postes et la compensation pour sujétion de service public dont l'estimation est raisonnable.</p> <p><u>Questions à poser en négociation :</u> 31. Les CEP ne prévoit pas d'évolution des aides au poste sur la durée du contrat. Merci de justifier ce point.</p>	<p>Acceptable</p>

CRITERE n°2 - L'intérêt de l'offre sur le plan financier et sa cohérence sur la durée totale du contrat

FINANCIER : La structure et l'évolution des produits et charges

Synthèse :

La structure des charges semble cohérente mais ce n'est pas le cas de l'estimation de leur évolution (nulle) sur la durée du contrat. L'estimation de l'évolution des charges n'est pas satisfaisante.

Questions à poser en négociation :

32. Hors masse salariale, il n'est pas prévu d'évolution de charges. Pouvez-vous justifier.
33. Merci de préciser les items pris en compte dans les frais de siège. Idem pour les frais de gestion.
34. Merci de préciser les frais de sous-traitance pris en compte dans le CEP.
35. Qu'entendez-vous pas « autres charges locatives » ?

Insatisfaisant

► SYNTHÈSE GÉNÉRALE SUR LE CRITERE N° 2 :

Les hypothèses proposées par le candidat correspondent globalement aux projections du concédant (estimation des tonnages, des charges, etc.) mais des incohérences doivent être précisées en négociation : niveau de recettes élevé, charges constantes, pas d'évolution des moyens humains, afin de mieux juger de la robustesse du CEP.

Sur la durée de la concession, la compensation pour sujétion de service public sollicitée par le groupement et sa répartition (dégressive comme souhaitée) sont acceptables (90k€, soit le montant maximal envisageable).

Toutefois, le CEP ne permet pas de juger de la nécessité de verser une compensation au candidat. Point à éclaircir en négociation.

Concernant le niveau de recettes marchandes, il est élevé ce qui est satisfaisant. Néanmoins, des doutes restent sur sa réalisabilité et devront donc être étayés en négociation (notamment par rapport au panier moyen très optimiste)

Un panier moyen estimé à plus de 12,50 € sur la durée du contrat (> à la moyenne nationale) qui est satisfaisant pour assurer l'équilibre économique de la structure mais dont l'optimiste nécessite une justification en négociations.

Des recettes non marchandes principalement représentées par les aides aux postes et la compensation pour sujétion de service public dont l'estimation est raisonnable.

Enfin, la structure des charges semble cohérente mais ce n'est pas le cas de l'estimation de leur évolution (nulle) sur la durée du contrat. L'estimation de l'évolution des charges n'est pas satisfaisante.

CRITERE n°3 – Les performances en matière d'insertion sociale		
INSERTION : La pertinence de l'accompagnement socio-professionnel mis en œuvre	<p>Synthèse : L'organisation pour le suivi des personnes en insertion et les actions sur les freins à l'emploi sont satisfaisantes (fréquence d'entretien, actions mises en œuvre). Sur l'encadrement, les informations sont manquantes ou peu claires, ce qui ne permet pas à ce stade une analyse approfondie. Il est nécessaire d'éclaircir ce point en négociation.</p> <p>Questions à poser en négociation :</p> <p>36. Accompagnement socio-professionnel : merci de préciser le taux d'encadrement EI et celui en ACI qui dans la proposition n'est pas différencié. Quels sont actuellement les taux ? et quels sont les projets sur la future DSP ?</p> <p>37. Accompagnement socio-professionnel : merci de transmettre des exemples vierges de documents utilisés</p>	Passable
INSERTION : La pertinence des formations mises en œuvre	<p>Synthèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les informations sur les formations réalisées répondent aux attentes du concédant sans proposition supplémentaire <p>Questions à poser en négociation :</p> <p>38. Formation : Merci de préciser qui est le formateur interne avec ses coordonnées</p> <p>39. Formation : quelles formations sont réalisées dans les premiers mois ? Formations obligatoires ?</p>	Acceptable

CRITERE n°3 – Les performances en matière d'insertion sociale

<p>INSERTION : La pertinence des actions mises en œuvre pour favoriser les sorties vers l'emploi</p>	<p><u>Synthèse :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> La proposition du candidat ne permet de répondre aux attentes du concédant. Les liens avec les partenaires de l'emploi et les entreprises classiques ne sont pas développés dans l'offre et ne permettent pas de juger de la qualité de l'accompagnement vers l'emploi durable. A préciser en négociations. <p><u>Questions à poser en négociation :</u></p> <p>40. Actions : merci de préciser si elles sont actuellement réalisées ou en projet ? exemple : Open Badges. Démarche engagée avec le PLIE ?</p> <p>41. Actions : pourquoi seulement 6 salariés concernés ?</p> <p>42. Actions : y-a-t-il des conventions signées avec les partenaires ?</p>	<p>Insatisfaisant</p>
---	---	-----------------------

► SYNTHÈSE GÉNÉRALE SUR LE CRITERE N° 3 :

Le groupement candidat est constitué de deux structures historiques du secteur de l'insertion. Cependant, l'offre du candidat ne valorise pas suffisamment les activités d'insertion réalisées par ENVIE ERG et les Chantiers du Réemploi, centrales dans l'activité de Recyclerie. A ce stade le groupement ne propose pas d'actions pour un retour à l'emploi durable. La négociation doit pouvoir apporter des éléments supplémentaires afin que le groupement s'engage à favoriser les parcours d'insertion.

2.4.2. Appréciations par sous-critères

Rappel des appréciations par sous-critères :

CRITERE n° 1 – Sous-critères :	Appréciations
La qualité et le niveau de détournement de déchets réemployés (notamment le process de pré-sélection des produits, méthodologie de détournement et de transformation)	Acceptable
Les dispositions prises pour favoriser le réemploi des déchets ménagers et assimilés sur les territoires de chacun des membres du groupement d'autorités concédantes	Acceptable
La méthode assurant la mise en œuvre d'un système de traçabilité fiable appliquée par le candidat (notamment la lisibilité des stocks, le suivi des tonnages entrants et sortants)	Insatisfaisant
Les jours et horaires d'ouverture de la Recyclerie (du magasin et de la zone de dépôt) ;	Satisfaisant
La politique d'animation et de communication déployée par le candidat ;	Acceptable
Les dispositions prises pour gérer les déchets, optimiser la gestion des invendus et limiter les refus de tri ;	Passable
Le niveau d'adéquation des ressources humaines affectées au service ;	Acceptable
Le niveau d'accessibilité sociale des prestations et biens proposés par la Recyclerie (politique tarifaire) ;	Acceptable
La stratégie et les process mis en place pour assurer un entretien et une maintenance qualitative des équipements	Acceptable
APPRECIATION GENERALE CRITERE 1 :	ACCEPTABLE
CRITERE n° 2 – sous-critères :	Appréciation
La robustesse et la cohérence du compte d'exploitation prévisionnel	Insatisfaisant
Le niveau de compensation pour sujétion de service public versé par le Concédant	Acceptable
Le niveau des recettes marchandes liées à la vente de produits réemployés	Satisfaisant
Le niveau des autres recettes marchandes	Acceptable
L'estimation du montant du panier moyen	Satisfaisant
Le niveau des recettes non marchandes (dont subventions, aides à l'emploi, etc.)	Acceptable
La structure et l'évolution des produits et charges	Insatisfaisant
APPRECIATION GENERALE CRITERE 2 :	ACCEPTABLE

CRITERE n° 3 – sous-critères :	Appréciation
La pertinence de l'accompagnement socio-professionnel mis en œuvre	Passable
La pertinence des formations mises en œuvre	Acceptable
La pertinence des actions mises en œuvre pour favoriser les sorties vers l'emploi	Insatisfaisant
APPRECIATION GENERALE CRITERE 3 :	PASSABLE

► SYNTHÈSE GÉNÉRALE DE L'OFFRE :

L'offre globale proposée par le groupement Association ENVIE ERG / Association Les Chantiers du Réemploi répond partiellement aux attentes du concédant.

Les propositions techniques sont acceptables, mais certains aspects doivent être développés et précisés afin de bien comprendre les actions proposées, et précisé notamment la traçabilité.

Du côté financier, l'offre est également acceptable. Il est nécessaire pendant la négociation de pousser le candidat à argumenter le montage de son CEP et justifier les projections financières, notamment le prix estimé du panier moyen. Le niveau de recette est satisfaisant, mais l'évolution des charges doit être clairement explicitée.

Côté insertion, l'offre est passable. Le candidat n'a pas assez développé les missions mises en place, surtout les solutions pour les sorties vers l'emploi. Ces éléments peuvent facilement être précisés.

Ainsi, l'offre globale constitue une proposition acceptable, mais qui mérite d'être précisée sur certains points.

Il est donc proposé à la Commission de délégation de service public du 13 septembre 2023 :

Au vu de la recevabilité de la candidature et de l'offre initiale du groupement ASSOCIATION ENVIE ERG / ASSOCIATION LES CHANTIERS DU REEMPLOI et de l'analyse présentée ci-avant, il est proposé d'entrer en voie de négociation avec le candidat, afin de préciser et d'améliorer plusieurs éléments techniques et financiers.